

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 04 février 2019, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en son lieu habituel de réunion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 28/01/2019.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yanniss, LEROUX Claude, MALHERBE Miguel, DELWARDE Jacques, DOUCET Antoine, BLONDEAU Philippe, RABUSSEAU Tony
Mmes VIALLES Elisabeth, DROCHON Ophélie, DUPUY Charline, GOUALLIER Noëlle, DELAUNAY Béatrice,

Etaient absents : Mmes AUBIN Lucie, DEDIEU Laurence, RIVET Adeline, LECHAT Véronique
THIBAUT Patricia, DUVAL Anne-Marie MM. MAUPTIT Sébastien, OLIGO Julien, BARBOTTEAU Joffrey,

Pouvoirs : Mme THIBAUT Patricia à M. LEROUX Claude
Mme DUVAL Anne-Marie à Mme GOUALLIER Noëlle
Mme LECHAT Véronique à M. BLONDEAU Philippe

Secrétaire de séance : Mme VIALLES Elisabeth.

ORDRE DU JOUR

- * Commerce - logement :
- * Assurance dommages- ouvrages
- * Permis de démolir et de construire
- * Bureau d'étude géotechnique
- * Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour : acquisitions parcelle ZW 226 et 227 (suite) et acquisition parcelle B 619 : préemption.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 04 janvier 2019, il est approuvé.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal fait remarquer que dans le plan de financement présenté dans les dossiers DETR 2019, les montants des fonds propres sont trop peu importants. M. le Maire fait remarquer qu'il est difficile de savoir quels seront les financements.

COMMERCE-LOGEMENT : ASSURANCES DOMMAGES-OUVRAGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'adaptation et l'extension d'un commerce avec création d'un logement à l'étage, rue des Moulins, il est nécessaire de souscrire une assurance dommages ouvrage. Cette assurance a pour objet de garantir au maître d'ouvrage le paiement des travaux de réparation des dommages qui relèvent de la garantie décennale, en dehors de toute recherche de responsabilité, c'est-à-dire sans attendre qu'un tribunal ait déterminé la responsabilité de chaque intervenant sur l'ouvrage. C'est l'assurance dommages ouvrage qui se chargera d'exercer les recours auprès des constructeurs responsables et de leurs assureurs pour obtenir les remboursements des indemnités versées.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de demander à la SMACL, GROUPAMA et SMABTP de faire une offre.

COMMERCE-LOGEMENT : PERMIS DE DEMOLIR ET COSNTRUIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer le permis de démolir et le permis de construire pour l'adaptation et l'extension d'un commerce avec création d'un logement à l'étage, rue des Moulins.

COMMERCE-LOGEMENT : ASSURANCES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un bureau d'étude géotechnique afin de reconnaître les sols de fondation et afin de proposer des types de fondations à envisager pour l'adaptation et l'extension d'un commerce avec création d'un logement à l'étage, rue des Moulins

Plusieurs cabinets ont été sollicités et deux ont déjà répondu. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à M. le Maire de faire une nouvelle consultation.

ACQUISITION DES PARCELLES ZW 226 et 227 (ex ZW 172)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que lors d'un précédent conseil, il a été autorisé à négocier l'acquisition de la parcelle ZW 172 en partie, pour prolonger le chemin piétonnier prévu sur le futur lotissement du Coudray jusqu'à la voie publique, le bornage étant à la charge de la commune.

Le bornage a été effectué, les parcelles sont maintenant cadastrées ZW 226 (1 a 18 ca) et ZW 227 (0 a 31 ca), L'acquisition se fera au prix d'un euro chez le notaire de Louans, Maître ROSEMBLY, frais notariés à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à acquérir les parcelles cadastrées ZW 226 d'une contenance de 1 a 18 ca et ZW 227 d'une contenance de 0 a 31 ca, situées au Coudray à Tauxigny-Saint-Bauld, pour un euro, frais notariés et de bornage à la charge de la commune.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents pour mener à bien ce projet. L'acte notarié sera passé dans l'étude de Maître ROSEMBLY, Notaire à Louans. La dépense est prévue au budget communal.

La Commune de Tauxigny-Saint-Bauld demande à être exonérée des droits de mutation conformément au Code des Impôts.

ACQUISITION DE LA PARCELLE B n° 619

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Direction des Finances Publiques a une offre pour la parcelle cadastrée section B n° 619 à 2 040 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal de faire jouer le droit de préemption de la commune ou d'acquérir directement la parcelle pour la somme de 2 040 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld fasse l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 619, lieu-dit le bourg, d'une contenance de 5 a 40 ca, pour la somme de deux mil quarante euros.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents pour mener à bien ce projet. L'acte notarié sera passé dans l'étude de Maître ANGLADA et LOUAULT, Notaires à Loches

La dépense est prévue au budget communal

La Commune de Tauxigny-Saint-Bauld demande à être exonérée des droits de mutation conformément au Code des Impôts.

CHAUDIERE BOIS ET RESEAU CHALEUR

M. le Maire présente au Conseil municipal le dossier établi par l'ALEC concernant la chaudière bois et le réseau de chaleur.

La chaufferie pourrait être installée dans le local appartenant à la commune au bout de l'impasse des Cygnes. Le réseau de chaleur (chaufferie centrale et canalisations) desservirait tous les bâtiments communaux alentours (mairie, archives et local attenant, agence postale, logements locatifs communaux, église, foyer socioculturel, huilerie). Les logements privés situés sur le parcours pourraient éventuellement être également desservis. Il est possible de scinder ce projet en tranches.

Mme DUPUY Charline, Conseillère municipale, demande si cela peut créer des nuisances sonores pour le voisinage. M. le Maire lui précise que non.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, remarque que dans le projet, le stockage est petit. Un camion viendra une fois par mois environ pour alimenter la réserve. M. DOUCET demande ce qu'il en sera des fumées et des particules produites par ce chauffage. Il s'interroge également sur la gestion du bois en général et craint une déforestation car de nombreuses communautés urbaines construisent également des chaudières bois.

Ce genre de chaudière produit peu de cendres qui peuvent être répandues dans les jardins.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, demande si la mise en place de cette chaudière bois et réseau de chaleur s'articule bien avec le projet pour l'adaptation et l'extension d'un commerce avec création d'un logement à l'étage, rue des Moulins. M. le Maire lui précise que oui.

L'étude faite par l'ALEC sera envoyée à chaque élu.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE : L'état des routes qui desservent les Bois Rouards, Belle Vue, les Loges, le Buisson est évoqué. Cette année, le budget voirie sera consacré en grande partie à la remise en état des rues Maurice Genevoix et des Rochers. Le remplacement des lampadaires est également envisagé.

Le profilage des fossés prévus en 2018 n'a pas pu être réalisé, il sera donc fait cette année. M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, demande où en est l'aménagement du carrefour de Ligoret et de Villiers. Les démarches sont en cours.

MENAGE DANS L'EGLISE : la date du mercredi 13 mars 2019 a été retenue pour procéder au grand nettoyage de l'église de la commune historique de Tauxigny.

THEATRE : Mme DUPUY Charline, Conseillère municipale, invite tous les élus à assister à l'une des représentations de la troupe théâtrale de Tauxigny en mars prochain.

NACEL : M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal et Président de Nacel, informe le Conseil de l'arrivée d'une nouvelle permanente à Nacel. Il précise les dates du Festival Jeune Public. Le spectacle prévu dans la commune « Tony PETRUCCIANI » aura lieu le samedi 06 avril 2019. La date du concert d'automne de Tauxigny n'est pas encore fixée définitivement.

La cotisation des communes à NACEL a été augmentée après réflexion du conseil d'administration afin de faire face à la diminution des aides reçues et afin de maintenir le nombre de spectacles dans chaque commune adhérente. L'extension du périmètre de travail de NACEL va se poser. De nouvelles communes souhaitent adhérer à l'association. Cela paraît difficile, la permanente ayant déjà beaucoup de travail.

REUNIONS DIVERSES

La Commission « Bâtiments » se réunira le vendredi 08 février 2019 à 18 heures, à la mairie.

La séance est levée à 21 heures.

N° d'ordre	Délibérations
2019.002.013	Acquisition parcelles ZW n° 226.227
2019.002.014	Commerce logement : assurances dommages-ouvrages
2019.002.015	Commerce logement : permis de démolir et de construire
2019.002.016.17	Acquisition parcelle B n° 619

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/02/2019

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

	SIGNATURE		SIGNATURE
<i>Jean-Louis ROBIN</i>		<i>Antoine DOUCET</i>	
<i>Yannis GIRARD</i>		<i>Béatrice DELAUNAY</i>	
<i>Miguel MALHERBE</i>		<i>Noëlle GOUALLIER</i>	
<i>Elisabeth VIALLES</i>		<i>Sébastien MAUPTIT</i>	

<i>Claude LEROUX</i>		<i>Philippe BLONDEAU</i>	
<i>Patricia THIBAUT</i>	<i>Pouvoir à Claude LEROUX</i>	<i>Charline DUPUY</i>	
<i>Anne-Marie DUVAL</i>	<i>Pouvoir à Noëlle GOUALLIER</i>	<i>Véronique LECHAT</i>	<i>Pouvoir à Philippe BLONDEAU</i>
<i>Julien OLIGO</i>		<i>Jacques DELWARDE</i>	
<i>Ophélie DROCHON</i>		<i>Jeoffrey BARBOTTEAU</i>	
<i>Lucie AUBIN</i>		<i>Adeline RIVET</i>	
<i>Laurence DEDIEU</i>		<i>Tony RABUSSEAU</i>	